

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 39 (1992)
Heft: 1-2

Artikel: Campagne nationale en faveur des professions de la santé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles directives de la CRS: une formation axée sur les objectifs

Campagne nationale en faveur des professions de la santé

La Croix-Rouge suisse (CRS) vient de lancer par le biais d'un bulletin d'information, d'affiches et de spots radio une campagne nationale en faveur des professions de la santé. Les publications de la CRS, que l'on peut obtenir au Service de la formation professionnelle, à Berne, montrent de façon manifeste la diversité de ces métiers et la fascination que peut exercer une activité professionnelle dans le domaine de la santé publique. – Une révision radicale des Directives de formation que les directeurs cantonaux des affaires sanitaires examineront prochainement prévoit une organisation des formations soignantes où ce sont les objectifs de formation qui sont prioritaires. Cette révision accorde ainsi aux écoles une plus grande marge de manœuvre pour l'aménagement de leurs filières.

Au service du prochain avec compétence et sens des responsabilités – c'est dans cet esprit que la Croix-Rouge suisse a lancé dans toute la Suisse une vaste campagne en faveur des professions de la santé. Lors d'une conférence de presse à l'École supérieure d'enseignement infirmier de Lausanne, Stéphane Gillioz de la CRS et Mme Anne-Marie Kaspar, directrice, ont présenté les nombreux choix professionnels possibles dans ce secteur.

Un team – plusieurs professions

Le choix est vaste et l'on peut aller de l'infirmière-assistante avec certificat de capacité CRS à l'infirmière diplômée en soins généraux en passant par la technicienne en radiologie médicale, la laborantine médicale ou la physiothérapeute. Le bulletin «Info 92» – on peut l'obtenir auprès de la CRS, Service de la formation professionnelle (Case postale, 3001 Berne) – renseigne également sur la profession de sage-femme, de diététicienne ou encore d'hygiéniste dentaire, pour n'en citer que quelques-unes. Ce même bulletin insiste en outre sur l'importance que revêt le travail d'équipe; et l'on se gardera d'oublier que les professions de la santé sont aussi ouvertes aux hommes. Fait également partie des moyens d'information engagés par la CRS le film (primé récemment) «Battements de cœur» qui brosse le portrait de plus de 12 professions.

Prescription des objectifs et non plus des filières

Comme l'a déclaré Marthe Wasem, directrice du service des branches professionnelles, lors de la conférence de presse, la révision des Directives pour la formation dans les professions soignantes a clos le premier chapitre d'un projet pédagogique de grande importance. Il s'agit avant tout – et c'est là que réside la principale nouveauté – de prescrire les objectifs de formation au lieu des filières. Cette nouvelle orientation – on passe d'une pratique des soins

basée sur des gestes techniques à celle axée sur des concepts de formation – laisse aux écoles une plus grande latitude pour organiser les différentes étapes de la formation.

Cette dernière doit permettre l'acquisition de compétences infirmières globales que l'on traduit par cinq fonctions bien précises. Pour justifier de ces compétences, l'élève doit acquérir des qualifications-clés définies en fonction de leur importance dans l'exercice de la profession soignante. Il convient de relever à ce propos que les Prescriptions de formation pour les hygiénistes dentaires sont les premières à montrer comment bâtir une telle formation et en effectuer l'évaluation finale. Cette profession est en effet la dernière en date à avoir fait l'objet d'une réglementation de la part de la CRS; elle profite donc déjà de cette révision des Directives qui prévoit d'ailleurs une marge de manœuvre pour de futures adaptations du concept.

Fonction d'assistance et deux niveaux de diplôme

Mais les Prescriptions vont bien plus loin et définissent également les formations non sanctionnées par un diplôme, ainsi que les diverses possibilités de formation complémentaire.

Ce concept propose une nouveauté: la fonction d'auxiliaire en soins. Trois variantes sont prévues: une formation d'une année dès l'âge de 17 ans, une autre de deux ans dès 16 ans et une formation en cours d'emploi pour les personnes qui se recyclent ou regagnent la profession.

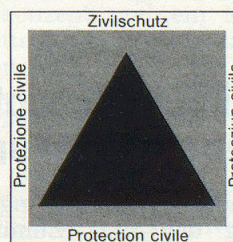
Le nouveau système prévoit ensuite deux niveaux. Tous deux couvrent l'offre globale en soins. Le niveau I est atteint en 3 ans, le niveau II en 4 ans. Le niveau I se base sur des situations de soins dont l'évolution est en principe prévisible et continue ainsi que sur des situations où les compétences acquises peuvent être directement utilisables et transmissibles. Le niveau II englobe en revanche les situations de

Cinq fonctions dans l'offre globale en soins

Dans les Directives révisées de la CRS pour les professions soignantes, les soins sont définis en cinq fonctions:

1. Soutien en suppléance dans les activités de la vie quotidienne.
2. Accompagnement dans les situations de crise et dans la période de fin de vie.
3. Aide aux mesures diagnostiques, thérapeutiques, préventives.
4. Participation à des actions de prévention des maladies et des accidents, de maintien et de promotion de la santé; participation à des actions de réadaptation fonctionnelle et de réinsertion sociale.
5. Contribution à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins infirmiers, au développement de la profession; collaboration aux programmes de recherche réalisés dans le domaine de la santé publique.

soins qui subissent des changements rapides, pas vraiment prévisibles et de complexité diverse ainsi que les situations où l'interaction de différents facteurs requiert la recherche de nouvelles solutions. ▽



Unsere
INSERENTEN
unterstützen
den
«Zivilschutz»